

**COMMISSION PARITAIRE PERMANENTE DE NÉGOCIATION  
ET D'INTERPRÉTATION  
DE L'IMPRIMERIE ET DES INDUSTRIES GRAPHIQUES**

**Avenant aux accords classification en date du 19 janvier 1993, 9 septembre 1993 et  
17 septembre 2001 portant sur la classification des emplois et des qualifications de  
l'ensemble du personnel salarié de l'Imprimerie de Labeur et des Industries Graphiques**

**Accord du 24 juin 2024**

Les dispositions du présent avenant annulent et remplacent toutes classifications antérieures contenues dans les dispositions de la convention collective de l'Imprimerie de Labeur et des Industries Graphiques, y compris l'avenant Reliure-Brochure-Dorure en date du 12 décembre 1996 pour la partie portant sur les classifications.

Les organisations signataires estiment aujourd'hui indispensable de repenser tant la cartographie des emplois repères que les cotations et positionnements qui y sont associés.

En effet, le secteur de l'Imprimerie et des Industries Graphiques a vu son périmètre modifié du fait des ruptures technologiques, des nouvelles organisations du travail, des décisions publiques portant sur la convergence de champs conventionnels jusqu'alors distincts, de l'émergence de fonctions supports mais aussi de la recomposition des emplois.

À cet effet, les parties signataires conviennent :

- Que la grille de classification fondée sur la définition des emplois-repères ainsi que sur quatre critères classants prend en compte la diversité des activités assurées par l'Imprimerie et les Industries Graphiques, les nouveaux modes d'organisation et la nécessaire évolution des qualifications ;
- Que la grille de classification ainsi renouvelée est un outil de gestion des ressources humaines dans les entreprises en proposant une méthode objective d'analyse et d'évaluation des emplois ;
- Que cette grille contribue à l'évolution des carrières, à la formation et à la mobilité ;
- Que le présent système de classification permet de classer chaque emploi en fonction de son contenu réel ;
- Que le système d'évaluation qui procède de la classification est fondé sur une méthode objective qui cote et hiérarchise les emplois et non les personnes ;
- Qu'une fois la grille de classification et le guide d'accompagnement portés à la connaissance des entreprises du secteur, il sera nécessaire de partager cet outil au sein des entreprises sous les formes les plus appropriées (concertation, négociation, suivi d'application, etc.) ;
- Que c'est à cette condition que l'objectif d'impulser une nouvelle dynamique d'évolution de carrières sera atteint ;

- Qu'en effet, si un accord paritaire national n'a pas à gérer les politiques de rémunération pratiquées dans les entreprises qui relèvent de leur seule responsabilité, la fixation annuelle des salaires minima hiérarchiques est de la seule compétence de la négociation de branche ;
- Que les salaires minima conventionnels correspondant aux groupes et aux échelons de la classification renvoient à la notion de « caractère premier de l'emploi » ;
- Que le respect de ce principe implique que tout salarié doit se voir proposer une perspective de déroulement de carrière dont les modalités appartiennent aux entreprises par la voie de la concertation ou de la négociation ;
- Que le guide d'accompagnement de la classification détaillera les outils d'évaluation permettant de répondre à cet objectif.

### **Article 1 – Objet de l'accord**

L'objet de l'accord est de recenser, coter, classer les emplois, reconnaître les qualifications des femmes et des hommes et rémunérer les compétences, favoriser une meilleure évolution des carrières.

### **Article 2 – Champ d'application**

Le présent avenant est applicable à toutes les entreprises relevant de l'IDCC 184. Il est convenu entre les parties que des annexes pourront être établies permettant de prendre en compte de façon plus large la spécificité métier.

### **Article 3. – Grille unique**

Tous les emplois salariés existant au sein des entreprises de la branche sont classés en six groupes hiérarchiques comportant un ou plusieurs échelons.

À ces groupes correspondent des statuts :

Groupe I	}	Cadres
et		
Groupe II		
Groupe III	}	Agents de maîtrise
Groupe IV	}	Ouvriers, employés
Groupe V		
Groupe VI		

### **Article 4. – Segmentation du groupe IV en deux échelons (IVA et IVB)**

Les organisations signataires du présent avenant conviennent de la segmentation du groupe IV de la grille de classification en groupe IVA et IVB.

Cette segmentation est inscrite dans l'annexe III Grille de classification.

## **Article 5. – Critères classants retenus**

Afin d'établir l'adéquation entre le contenu des emplois et les capacités nécessaires pour les exercer, quatre critères ont été retenus :

- **Connaissance** : niveau de l'Éducation Nationale requis pour tenir l'emploi, acquis par diplôme et /ou certification ;
- **Technicité** : niveau de technicité lié aux outils matériels et immatériels et /ou de complexité des situations de travail rencontrées dans l'exercice de l'emploi défini ;
- **Autonomie** : degré d'autonomie et d'initiative, latitude d'action, inhérents à l'emploi ;
- **Responsabilité** : degré de prise de responsabilité dans les domaines technique, organisationnel, humain et économique.

Ces critères sont définis dans l'annexe I du présent avenant où figure également leur graduation.

## **Article 6. – Emplois-repères**

La définition des emplois repères figure dans l'annexe II du présent avenant. Celle-ci correspond au caractère premier de l'emploi. La situation qui doit conduire un salarié à aller au-delà n'est donc pas traitée et doit impliquer une prise en compte au sein de l'entreprise.

Ces emplois ne font plus l'objet d'une répartition en 4 familles telle que celle procédant de l'accord en date du 19 janvier 1993.

Les signataires du présent avenant ont choisi de supprimer toute référence aux emplois par analogie, cette notion n'existant plus.

## **Article 7. – Grille de classification des emplois repères**

La grille de classification des emplois-repères constitue l'annexe III du présent avenant.

Lorsqu'un emploi dans l'entreprise correspond à la définition exacte d'un emploi-repère, il est obligatoirement classé au niveau de ce dernier.

## **Article 8. – Salaire minimum mensuel conventionnel**

À chaque groupe et à chaque échelon lorsqu'il en existe un, correspond un salaire minimum mensuel brut.

Aucun salarié ne doit être rémunéré en-dessous du salaire minimum correspondant à son groupe et à son échelon.

Le salaire minimum conventionnel constitue donc une rémunération mensuelle minimale pour 152h25, soit 35 heures de travail hebdomadaire à l'exclusion des primes conventionnelles et majorations pour heures anormales ou supplémentaires, des primes aléatoires ne constituant pas la contrepartie directe de la prestation de travail, les remboursements de frais.

Compte tenu des modifications apportées par le présent accord tant dans les définitions d'emplois que dans les évaluations et cotations de ceux-ci, les signataires du présent accord conviennent de se réunir en CPPNI après l'extension de l'accord pour arrêter une politique salariale prenant en compte cette nouvelle classification qui acte de la segmentation du groupe IV en deux échelons et de travailler à une remise en cohérence de cette grille.

## **Article 9. – Modalités de saisine du comité paritaire de suivi et d'interprétation**

La CPPNI donne mandat à un Comité Paritaire de Suivi et d'Interprétation pour examiner les difficultés d'application et d'interprétation du présent accord.

Ce Comité est composé :

- Des organisations patronales représentatives au niveau de la branche ;
- Des organisations syndicales représentatives au niveau de la branche.

Lorsque le comité est saisi dans le cadre des difficultés d'application et d'interprétation du présent accord, la saisine du comité s'effectue par lettre recommandée avec accusé de réception ou par lettre recommandée par voie électronique, et adressée au secrétariat dudit comité, géré par la CPPNI.

À l'occasion d'une telle saisine, le comité peut être amené à formaliser des propositions de modification de la grille de classification.

Lorsque le Comité de Suivi est saisi dans le cadre d'un différend concernant la classification d'un emploi spécifique à une entreprise et dont le classement est contesté, des règles de procédure spécifiques sont applicables :

- ✓ Lorsque le Comité de Suivi est saisi par l'employeur, il transmet au salarié et à l'employeur un questionnaire de classement d'emploi que ces deux parties doivent renvoyer, dûment rempli, à celui-ci par lettre recommandée dans les sept jours ouvrables suivant la réception du questionnaire.
- ✓ Lorsque le Comité de Suivi est saisi par le salarié, il transmet au salarié un questionnaire de classement d'emploi. Le salarié dispose, à compter de la réception du questionnaire, d'un délai de rétractation de sa demande de sept jours ouvrables s'il souhaite ne pas poursuivre la procédure, ainsi que d'un délai de quinze jours ouvrables à compter de la réception du questionnaire pour le renvoyer dûment rempli à celui-ci, par lettre recommandée.
- ✓ Dans le cas de saisine par le salarié, un questionnaire de classement d'emploi est également adressé à l'employeur, à l'expiration du délai de rétractation de sept jours ouvrables dont dispose le salarié. L'employeur dispose d'un délai de sept jours ouvrables, à compter de la réception du questionnaire pour le renvoyer, dûment rempli, au comité de suivi par lettre recommandée.

Il est précisé que seuls les dossiers complets seront pris en compte par le Comité de Suivi.

## **Article 10. – Absence de dispositions spécifiques aux entreprises de moins de cinquante salariés**

Compte tenu des spécificités de la branche composée majoritairement d'entreprises de moins de cinquante salariés, il n'y a pas lieu de prévoir de stipulations spécifiques aux entreprises de moins de cinquante salariés dans le cadre du présent accord.

## **Article 11. – Révision**

Les présentes stipulations conventionnelles peuvent être révisées dans les conditions fixées à l'article L. 2261-7 du Code du Travail.

## **Article 12. - Dépôt et extension du présent accord**

Le présent accord sera déposé par la partie la plus diligente conformément aux dispositions du Code du travail et les parties conviennent d'en demander l'extension à l'expiration du délai légal d'opposition.

## **Article 13. - Application du présent accord**

Le présent accord prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Les signataires recommandent une application diligente de cet accord qui doit s'inscrire dans une démarche partagée impliquant une réflexion sur les métiers pratiqués dans l'entreprise, les évolutions prévisibles des emplois et les compétences nécessaires dans un futur proche.

Paris, le 24 juin 2024

### **Liste des organisations signataires**

Union nationale des Industries de l'Impression et de la Communication (UNIIC)

Groupement des Métiers de l'Imprimerie (GMI)

Fédération des Travailleurs des Industries du Livre, du Papier et de la Communication (FILPAC-CGT)

Fédération Communication, Conseil, culture (F3C-CFDT)

Fédération Française des Syndicats de la Communication Ecrite, Graphique et Audiovisuelle (FC-CFTC)

Fédération du Livre CGT-FO

CFE-CGC Industries Polygraphiques

## ANNEXE I - DÉFINITION DES CRITÈRES

### **Critère CONNAISSANCE : Niveau de l'Education Nationale requis pour tenir l'emploi, acquis par diplôme et/ou certification**

- A - Connaissance des savoirs de base (lire, écrire, compter)
- B - Niveau 3 de l'EN (CAP)
- C - Niveau 4 de l'EN (Baccalauréat, bac professionnel, brevet professionnel)
- D - Niveau 5 de l'EN (DEUG, BTS, DUT, DEUST)
- E - Niveau 6 de l'EN (Licence, licence professionnelle, BUT, maîtrise)
- F - Niveau 7 de l'EN (master, DEA, DESP, diplôme d'ingénieur)
- G - Niveau 8 de l'EN (Doctorat, habilitation à diriger des recherches)

### **Critère TECHNICITE: Niveau de technicité lié aux outils matériels et immatériels et/ou de complexité des situations de travail rencontrées dans l'exercice de l'emploi défini**

- A - Emploi nécessitant des notions élémentaires sans mise en œuvre de connaissances techniques et/ou particulières .
- B - Emploi nécessitant des notions techniques simples.
- C - Emploi nécessitant la maîtrise de techniques simples.
- D - Emploi nécessitant la mise en œuvre de techniques complexes et exigeant une adaptation à l'environnement direct de l'emploi.
- E - Emploi nécessitant la maîtrise des outils et exigeant la prise en compte de l'environnement professionnel direct lié à son emploi.
- F - Emploi nécessitant la maîtrise des moyens liés à la diversité des situations rencontrées.
- G - Emploi nécessitant la capacité à agir sur les fonctions de l'entreprise.

### **Critère AUTONOMIE: Degré d'autonomie et d'initiative, latitude d'action, inhérents à l'emploi.**

- A - Emploi à caractère répétitif, exercé d'après des règles simples et permanentes.
- B - Emploi pouvant impliquer des ajustements occasionnels dans le cadre d'instructions précises.
- C - Emploi impliquant une autonomie occasionnelle dans le cadre d'instructions données
- D - Emploi impliquant une autonomie dans le cadre de son activité et selon des directives définies.
- E - Emploi impliquant une capacité de proposition d'action dans le cadre de son domaine d'activité et selon des directives définies.

F - Emploi impliquant une large autonomie, dans le cadre des objectifs fixés dans son domaine d'activité.

G - Emploi impliquant une capacité décisionnelle dans le cadre de ses missions.

**Critère RESPONSABILITE: Degré de prise de responsabilité dans les domaines technique, organisationnel, humain et économique.**

A - Emploi se traduisant par l'exécution de tâches répétitives élémentaires

B - Emploi se traduisant par l'exécution de tâches courantes selon des instructions précises.

C - Emploi se traduisant par la réalisation de tâches liées à son domaine de spécialité à partir d'instructions définies.

D - Emploi se traduisant par la coordination de tâches selon les règles et procédures liées à son domaine de spécialité, à partir de directives définies.

E - Emploi se traduisant par la réalisation et l'organisation de missions à partir de directives liées à son domaine d'activité.

F - Emploi se traduisant par la participation à la définition des objectifs et des directives de l'entreprise et organise les moyens de la mise en oeuvre .

G - Emploi se traduisant par la gestion et l'encadrement des activités de l'entreprise. Il contribue à la définition de la stratégie de l'entreprise.

## ANNEXE II -DEFINITION DES EMPLOIS REPERES

*L'indication des numéros d'emplois ne correspond pas à leur valeur hiérarchique.*

Directeur de site	1	Assure la direction d'un site/établissement, en définit l'organisation dans le cadre de la politique générale de l'entreprise. A ce titre, fixe et contrôle les objectifs de ses principaux cadres. Est responsable des résultats de sa gestion dont il rend compte au chef d'entreprise.
Directeur administratif et financier	2	Collabore avec tous les services de l'entreprise. Définit et supervise la politique comptable de l'entreprise. Est responsable de la fiabilité des comptes et assure la relation avec le Commissaire aux Comptes. Etablit les prévisions budgétaires, rend compte périodiquement à la direction. Est responsable de tous les aspects fiscaux et propose des solutions à la direction. Valide les contrats émis par la société et assure le contrôle des engagements avec les tiers (organismes sociaux, administration fiscale, etc.). Est en relation avec les partenaires financiers.
Directeur des ressources humaines	3	Est en relation constante avec la direction générale et l'ensemble du personnel. Définit la politique de gestion des ressources humaines en collaboration avec la direction de l'entreprise, coordonne les actions des chefs de service et organise des réunions du personnel. Définit la stratégie de formation et de gestion des compétences des personnels de l'entreprise. Favorise la communication interne. Communique avec les institutions représentatives du personnel.
Directeur de production	4	En lien avec l'ensemble des services de l'entreprise, organise et planifie la production en tenant compte de tous les paramètres : coûts, quantité, qualité, délais, respect des règles d'hygiène et de sécurité. Est responsable de l'optimisation et de la gestion des moyens techniques et humains. Participe au choix des investissements dans le cadre d'objectifs budgétaires, à la définition desquels il a participé et des choix stratégiques arrêtés par la direction.
Directeur commercial	5	Définit une politique commerciale. Analyse les composantes du marché, définit des orientations stratégiques en relation avec la direction générale, détermine les actions à mener et assure le suivi des transactions commerciales. Assure le suivi de l'activité de l'équipe commerciale, optimise les marges, communique avec les services de production et rend compte de son activité à la direction de l'entreprise. Doit fournir des outils portant sur la santé financière des clients et analyser les statistiques commerciales.
Ingénieur process	6	Placé sous la responsabilité du directeur de production ou du chef d'entreprise, auprès duquel il rend compte de ses actions, optimise l'organisation des ateliers de production. Améliore l'industrialisation et l'adaptation de l'appareil de production. Doit être en mesure de réaliser des études techniques sur les processus de production. Négocie, le cas échéant, le cahier des charges avec les fournisseurs.
Chef de projet informatique et/ou éditique	7	Organise et met en œuvre toutes les phases d'un projet informatique, consultant éditique il assure le déploiement d'une solution client, pour lesquels il est responsable de la qualité, du coût et du respect des délais. Rédige le cahier des charges en tenant compte des besoins métiers et des spécifications fonctionnelles. Apporte assistance aux clients pour la conception et la production des documents d'entreprise. Prévoit et définit les besoins en ressources humaines du projet. Procède à la phase des recettes, fait la mise en exploitation et accompagne les utilisateurs (documentation, formation). Assure une prestation de conseil et de monitorat auprès des clients. Veille à maîtriser l'outil de production de l'entreprise et intègre les éventuelles contraintes externes pour faciliter le bon traitement du besoin client.

Ingénieur systèmes	8	<p>Est responsable de l'installation informatique au sein de l'entreprise.</p> <p>Gère l'entretien et la maintenance des systèmes d'exploitation, des réseaux et des logiciels de base d'une entreprise.</p> <p>Cherche à améliorer les performances des systèmes et définit une stratégie d'évolution pour une meilleure rentabilité de l'entreprise.</p> <p>Est responsable de la sécurité des informations et de la surveillance du réseau.</p>
Chef de fabrication	9	<p>Supervise la réalisation des commandes, est en relation avec les prestataires externes.</p> <p>Détermine des délais et moyens techniques.</p> <p>Décide de la sous-traitance éventuelle.</p> <p>Anime et coordonne les services dont il a la charge.</p> <p>Arbitre les litiges entre services, ainsi que ceux avec les prestataires externes.</p>
Chef comptable	10	<p>Dirige le service de la comptabilité. Est le garant de la bonne tenue des comptes et des flux financiers.</p> <p>Est responsable des délais de production des comptes périodiques et de fin d'année.</p> <p>Est en relation avec les directions opérationnelles pour le suivi des créances clients et les règlements aux fournisseurs.</p> <p>Supervise la prévision de trésorerie.</p> <p>Supervise les clôtures comptables.</p> <p>Fait remonter les informations financières à la direction.</p> <p>S'assure de la solvabilité des clients.</p> <p>Assure les relations avec les partenaires bancaires.</p>
Contrôleur de gestion	11	<p>Etablit le schéma directeur des budgets et définit le plan de reporting.</p> <p>Elabore les indicateurs de gestion et assure le suivi permanent de ces indicateurs.</p> <p>S'assure d'obtenir les bonnes informations de la part des métiers opérationnels.</p> <p>Evalue les activités et propose des actions correctives après analyse des écarts.</p>
Responsable des ressources humaines	12	<p>Met en œuvre la politique de gestion des ressources humaines.</p> <p>Analyse les besoins humains de l'entreprise.</p> <p>Assure le suivi administratif des salariés (congrés, contrats, paie maladie, formation, etc.).</p> <p>Est chargé du recrutement et définit le profil des candidats à recruter avec les responsables opérationnels.</p> <p>Dans certains cas, est amené à être en relation et participe aux négociations avec les institutions représentatives du personnel.</p>
Chef d'atelier	13	<p>Rassemble et analyse toutes les informations nécessaires à la bonne marche de l'atelier, dont il a la responsabilité.</p> <p>Supervise le bon déroulement de la production de l'atelier en termes de qualité, quantité et délai. Participe à l'interface entre prépresse, impression et finition, dans une démarche de transversalité.</p>
Concepteur-réalisateur pluri-média	14	<p>A partir des besoins implicites ou explicites du client, détermine l'architecture générale du produit dans tous ses aspects.</p> <p>Est chargé de l'écriture du scénario interactif, de l'arborescence, de la navigation et éventuellement de l'élaboration du design.</p> <p>Coordonne une équipe comportant notamment intégrateurs pluri-média et concepteurs graphiques.</p>
Responsable planning ordonnancement	15	<p>Rassemble et analyse les informations liées aux besoins de la production de l'entreprise.</p> <p>Etudie, optimise et coordonne la planification des outils de production des différents ateliers ou établissements en fonction des commandes et des délais de réalisation.</p> <p>Assure, au titre de l'ordonnancement, le suivi du travail confié aux sous-traitants, notamment pour la sous-traitance de capacité si besoin.</p>

Responsable qualité	16	<p>Met en œuvre les démarches qualité définies au sein de l'entreprise ainsi que la politique de gestion de la qualité des produits et des services de l'entreprise.</p> <p>Optimise les démarches en mettant en place méthodes et procédures.</p> <p>Effectue des contrôles et des tests pour s'assurer de la conformité de l'organisation et des processus.</p> <p>Peut réaliser ces actions en interne mais aussi chez les prestataires externes de l'entreprise. Enfin, informe et sensibilise le personnel aux normes de qualité.</p>
Responsable maintenance	17	<p>Supervise l'entretien et le dépannage des équipements et participe à la conception des nouvelles installations.</p> <p>Participe à l'élaboration d'un budget pour garantir à l'unité de production et plus généralement à l'entreprise le bon fonctionnement de ses équipements, l'entretien de ses bâtiments, sa sécurité et l'amélioration de ses performances.</p> <p>Gère et coordonne, le cas échéant, une ou plusieurs équipes.</p>
Administrateur réseau	18	<p>Assure la compatibilité et l'évolution des outils utilisés pour transmettre des informations, fixe les procédures d'accès au réseau informatique, y compris la sécurité de celui-ci, est capable d'effectuer le diagnostic du dysfonctionnement du réseau et d'y remédier (problème de logiciel), se tient au courant des évolutions technologiques dans ce domaine.</p>
Contremaitre	19	<p>Anime, coordonne et contrôle le travail d'une ou plusieurs équipes de salariés dans le cadre des instructions et directives de sa hiérarchie et des process de travail.</p> <p>Apporte des conseils techniques au personnel qu'il dirige et éventuellement son assistance pour des réglages, dépannages et travaux particuliers.</p>
Web designer	20	<p>Pour tout type de site, assure la conception de la charte graphique, la définition de l'arborescence et la traduction graphique des données du client, en tout langage informatique.</p> <p>Optimise les moyens de navigation sur le site.</p>
Fabricant	21	<p>En relation avec les clients, effectue à partir du devis ou de l'appel d'offre l'analyse technique pour constituer le dossier de fabrication dans une recherche d'optimisation.</p> <p>S'assure de l'approvisionnement des matières premières prévues pour l'exécution de la commande. Assure le suivi du dossier à tous les stades de la réalisation (du fournisseur au client).</p> <p>Rassemble toutes les données nécessaires à la facturation.</p>
Responsable logistique	22	<p>Coordonne et optimise la circulation des matières premières et des produits de l'entreprise dans le respect des délais et des coûts définis.</p> <p>Organise les transports et transits.</p> <p>Contrôle l'approvisionnement des stocks et la réception des commandes.</p> <p>Organise et suit les inventaires.</p> <p>Peut être amené à encadrer les préparateurs logistiques.</p>
Responsable Hygiène Sécurité Environnement	23	<p>Contribue à l'élaboration de la politique de l'entreprise en matière d'hygiène, de sécurité et de respect de l'environnement.</p> <p>Evalue les risques, conçoit et anime des plans de prévention au sein de l'entreprise et sensibilise le personnel aux questions de sécurité.</p>
Responsable achats et/ou sous-traitance	24	<p>Recherche, sélectionne et évalue les fournisseurs des domaines qui lui sont confiés.</p> <p>Selon les critères techniques définis, négocie et conclut les achats de tout produit, service ou sous-traitance nécessaire à la production de l'entreprise et à son bon fonctionnement, aux meilleures conditions de prix, de qualité et de délai.</p> <p>Se tient informé des évolutions technologiques et propose l'essai de nouveaux produits alternatifs ou nouveaux procédés.</p>

Comptable	25	<p>Traduit en comptabilité toutes les opérations commerciales, industrielles et financières; les compose, les centralise et les assemble afin d'en tirer notamment les balances, bilans, comptes de résultats, prix de revient et prévisions de trésorerie.</p> <p>Assure la bonne tenue des comptes et des flux financiers et les clôtures comptables.</p> <p>En relation avec les directions opérationnelles pour le suivi des créances clients et des règlements fournisseurs.</p> <p>S'assure de la solvabilité des clients.</p> <p>Réalise l'ensemble des opérations nécessaires à l'établissement des payes.</p> <p>Fait remonter les informations financières à la direction.</p> <p>Travaille, le cas, échéant, sous le contrôle d'un chef comptable.</p>
Deviseur	26	<p>En collaboration avec les services fabrication, planning, commercial et production, auprès desquels il collecte les données qui lui sont nécessaires, est chargé de procéder à l'analyse de la fabrication d'un produit en vue d'en calculer la valeur.</p> <p>Doit avoir des connaissances techniques lui permettant d'optimiser le choix des moyens en ce qui concerne tant l'entreprise que le client.</p> <p>Détermine le prix de vente à l'aide d'éléments comptables et des directives hiérarchiques, au moyen des outils informatiques de l'entreprise.</p>
Technico-commercial	27	<p>Réalise la négociation et éventuellement finalise la conclusion de la vente dans le cadre d'instructions données.</p> <p>Développe et assure le suivi de la clientèle, selon la politique commerciale, notamment à l'aide d'un fichier qu'il constitue et met à jour régulièrement.</p> <p>Entretient des relations commerciales régulières avec les clients, vérifie leur taux de satisfaction et s'assure que leurs besoins soient respectés.</p> <p>Est en mesure de proposer les prestations et services les plus adaptés à leurs demandes, voire les susciter.</p> <p>A une bonne connaissance des moyens techniques de l'entreprise, du planning de fabrication, des stocks et délais, des procédés, ainsi que du marché.</p> <p>Peut être amené à conseiller et à assister le client sur le plan technique en liaison avec les services de production.</p> <p>Assure l'interface entre l'entreprise et le client tant au niveau du suivi de la commande que de la résolution des problèmes qui pourraient survenir.</p>
Assistant de direction	28	<p>Au sein du service concerné (notamment comptable, administratif ou production), seconde son responsable dans tout ou partie de ses tâches et assure l'interface en cas d'absence. Anticipe les besoins afin d'optimiser leur collaboration et l'organisation du service. Dans le cadre de ses missions, dispose d'une autonomie importante.</p>
Intégrateur pluri-média	29	<p>Prépare, rassemble et intègre, à l'aide d'outils spécifiques, les différents types de médias (texte, image fixe, animation, son, vidéo) pour composer les différents écrans du produit pluri-média.</p>
Conducteur de machine à imprimer d'exploitation complexe	30	<p>Effectue et optimise les opérations nécessaires à la préparation, aux réglages selon le procédé d'impression mis en œuvre conformément au bon-à-tirer.</p> <p>Outre une connaissance technique des différentes phases, en amont et en aval de la chaîne graphique, dispose de connaissances sur les supports (papier ou autres), d'une maîtrise de la chromie et peut mettre en œuvre des techniques complémentaires pour des produits finis ou semi-finis.</p> <p>Conformément aux règles de sécurité qu'il doit maîtriser et respecter, il peut être amené à intervenir techniquement sur les machines afin d'effectuer des opérations d'entretien et de maintenance courante.</p> <p>Peut être amené à coordonner une équipe de salariés pour assurer la production confiée.</p>

Conducteur chaîne relieur	31	Supervise et participe aux réglages des différents éléments de la chaîne de reliure, et s'assure de l'approvisionnement des matières premières. Dispose des connaissances des supports et colles ainsi que des flux de production. Coordonne et suit l'activité d'une équipe. Conformément aux règles de sécurité qu'il doit maîtriser et respecter, il peut être amené à intervenir techniquement sur les machines afin d'effectuer des opérations d'entretien et de maintenance courante.
Technicien de maintenance	32	Participe aux opérations de montage et de mise au point des matériels dont il aura la charge ; assure l'entretien préventif et curatif de ces matériels tant dans le domaine électrique, électronique et mécanique. Dispose de compétences, notamment, dans les domaines mécanique, hydraulique, électrique, électronique et pneumatique.
Relieur main	33	Crée, reproduit ou restaure des ouvrages dans le respect des règles de l'Art. Il n'entre pas dans le cadre d'un processus industriel, ce qui exclut la fabrication de série.
Doreur main	34	Crée, reproduit ou restaure des ouvrages dans le respect des règles de l'Art. Il n'entre pas dans le cadre d'un processus industriel, ce qui exclut la fabrication de série.
Conducteur en second	35	Assiste le conducteur dans les opérations nécessaires à la réalisation du produit imprimé conformément au bon à tirer, sur machine d'exploitation complexe et le supplée en cas d'absence. Conformément aux règles de sécurité qu'il doit maîtriser et respecter, il peut être amené à intervenir techniquement sur les machines afin d'effectuer des opérations d'entretien et de maintenance courante.
Opérateur CTP	36	A partir des fichiers prêts à flasher, assure les opérations nécessaires à l'élaboration des plaques par la conduite et l'alimentation des machines à sa disposition. Contrôle la qualité et la conformité des plaques.
Préparateur graveur cylindre héliographique	37	A partir des fichiers, assure les opérations nécessaires à la préparation et à l'élaboration des cylindres avant et après impression (cuvrage, gravure, galvano, ...) par la conduite et à l'alimentation des machines à sa disposition. Contrôle la qualité et la conformité des cylindres.
Conducteur chaîne brochage complexe	38	Règle et conduit un ensemble complexe d'assemblage et de finition. Coordonne et suit l'activité d'une équipe dans le cadre d'un travail planifié conformément au dossier de fabrication. Dispose des connaissances des supports et colles ainsi que des flux de production. Conformément aux règles de sécurité qu'il doit maîtriser et respecter, il peut être amené à intervenir techniquement sur les machines afin d'effectuer des opérations d'entretien et de maintenance courante.
Concepteur réalisateur graphique	39	Identifie et analyse la demande d'un client puis élabore l'univers graphique d'un produit, d'une marque, d'une entreprise, et lui donne une identité visuelle. Assure la création de la charte graphique et la réalisation des supports graphiques voire pluri médias, en intégrant les contraintes techniques de production et éventuellement les exigences liées au produit lui-même.
Attaché commercial	40	Développe et assure le suivi de la clientèle, selon la politique commerciale notamment à l'aide d'un fichier qu'il constitue et met à jour régulièrement. Entretient des relations commerciales régulières avec les clients et vérifie le taux de satisfaction et s'assure que leurs besoins soient respectés. En lien avec son responsable hiérarchique, propose les prestations et services les plus adaptés à leurs demandes, voire les suscite.

Coloriste	41	Mélange les encres et compose les recettes pour obtenir les teintes demandées par le client. Optimise les quantités d'encre utilisées. En collaboration avec le conducteur, contrôle l'adéquation entre la recette et l'épreuve de référence.
Secrétaire Assistant	42	Quel que soit le service concerné, doit assister un ou plusieurs responsables dans leurs missions en préparant leurs dossiers, leurs plannings etc. Prend note et/ou rédige la majeure partie de la correspondance d'après des instructions générales et en effectue la saisie. Est chargé du classement et du suivi de certains dossiers. Tient un standard et organise la prise de rendez-vous en fonction du planning. Organise les réunions.
Conducteur machine à imprimer	43	Réalise les opérations nécessaires à la préparation, aux réglages selon les différents procédés d'impression de l'entreprise conformément au bon-à-tirer. Outre une connaissance technique des différentes phases, en amont et en aval de la chaîne graphique, dispose de connaissances sur les supports (papier ou autres). Conformément aux règles de sécurité qu'il doit maîtriser et respecter, il peut être amené à intervenir techniquement sur les machines afin d'effectuer des opérations d'entretien et de maintenance courante.
Conducteur machine enrichissement de l'imprimé	44	Effectue et optimise les opérations nécessaires à la préparation, aux réglages et à la mise en œuvre des différents procédés d'enrichissement de l'imprimé (notamment dorure à chaud, gaufrage, découpe, dorure industrielle). Dispose de connaissances sur les différents supports et matières utilisés. Conformément aux règles de sécurité qu'il doit maîtriser et respecter, il peut être amené à intervenir techniquement sur les machines afin d'effectuer des opérations d'entretien et de maintenance courante.
Conducteur encarteuse piqueuse / assembleuse couseuse	45	Règle et conduit une chaîne d'encartage-piqûre / d'assemblage-couture afin de réaliser un produit fini/semi-fini. Coordonne éventuellement une équipe d'exécution. Dispose des connaissances des différents supports et matières utilisés. Conformément aux règles de sécurité qu'il doit maîtriser et respecter, il peut être amené à intervenir techniquement sur les machines afin d'effectuer des opérations d'entretien et de maintenance courante.
Opérateur réalisateur graphique	46	A partir des orientations définies par le client, assure la réalisation graphique ainsi que la mise en forme d'un document exploitable dans le processus de la chaîne graphique.
Préparateur logistique	47	Organise les flux des éléments nécessaires à l'alimentation interne de la production et les expéditions selon le planning fourni, détermine les emballages nécessaires, prépare les bordereaux et les étiquettes.
Contrôleur qualité	48	Vérifie et atteste de la conformité des produits, le cas échéant, sous la responsabilité d'un responsable qualité. Assure sa mission selon les modes opératoires préétablis par un cahier des charges.
Conducteur de plieuse	49	Règle et conduit une machine à plier le papier, quels que soient le procédé et le mode de pliage mis en œuvre selon des instructions précises. Dispose des connaissances des différents supports et matières utilisés. Conformément aux règles de sécurité qu'il doit maîtriser et respecter, il peut être amené à intervenir techniquement sur les machines afin d'effectuer des opérations d'entretien et de maintenance courante.

Massicotier – coupes simples	50	Organise et règle les coupes afin de réaliser un produit fini ou semi-fini. Dispose d'une parfaite connaissance des papiers. Conformément aux règles de sécurité qu'il doit maîtriser et respecter, il peut être amené à intervenir techniquement sur le massicot afin d'effectuer des opérations d'entretien et de maintenance courante.
Massicotier – coupes de finition complexes	51	Organise et règle les coupes afin de réaliser un produit fini ou semi-fini. Dispose des connaissances nécessaires aux réglages et programmations multiples, aux papiers, à l'imposition, aux différents formats de coupe, à la maîtrise et la gestion de la chaîne graphique ainsi qu'aux matières et supports utilisés. Conformément aux règles de sécurité qu'il doit maîtriser et respecter, il peut être amené à intervenir techniquement sur le massicot afin d'effectuer des opérations d'entretien et de maintenance courante.
Brocheur papetier	52	Réalise manuellement ou au moyen d'outils appropriés d'exploitation simple des opérations de façonnage (encartage, pliure, assemblage, collage...) selon des instructions précises. Conformément aux règles de sécurité qu'il doit maîtriser et respecter, il peut être amené à intervenir techniquement sur les machines afin d'effectuer des opérations d'entretien et de maintenance courante.
Magasinier	53	Est chargé, dans le respect des consignes spécifiques de sécurité, de la réception, du stockage et de la distribution des matières et produits divers. Doit pouvoir reconnaître les produits qu'il distribue et exploiter les bons de commande. Tient les fiches de surveillance des stocks et déclenche les demandes de réapprovisionnement pour obtenir les livraisons dans les délais voulus.
Margeur - Bobinier	54	Alimente la machine (matières premières et semi-ouvrés) où il est affecté. Règle et cale la marge et assure la surveillance de la marge pendant la phase de production. Participe au bon fonctionnement global de la machine. Conformément aux règles de sécurité qu'il doit maîtriser et respecter, il peut être amené à intervenir techniquement sur les machines afin d'effectuer des opérations d'entretien et de maintenance courante.
Aide de finition	55	Approvisionne les différents matériels de façonnage en papier (feuilles ou cahiers). Réceptionne les produits façonnés, en assure l'emballage et le conditionnement. Conformément aux règles de sécurité qu'il doit maîtriser et respecter, il peut être amené à intervenir techniquement sur les machines afin d'effectuer des opérations d'entretien et de maintenance courante.
Chauffeur livreur	56	Est chargé d'effectuer des livraisons et des enlèvements de marchandises selon les directives reçues. Doit notamment préparer la livraison, charger le véhicule, livrer la marchandise. Doit disposer d'un permis de conduire valide et approprié au type de véhicule utilisé. Doit connaître la feuille de route, la localisation géographique des clients, les conditions de livraison (accès) et les caractéristiques des marchandises transportées.
Cariste	57	Effectue toutes les opérations de chargement, de déchargement et de stockage à l'aide d'engins élévateurs automatiques à conducteur porté, dans le respect des règles de sécurité. En assure les vérifications et l'entretien journalier. Est obligatoirement titulaire d'une autorisation de conduite.
Agent de propreté	58	Effectue le nettoyage des locaux industriels avec les moyens mis à sa disposition.
Receveur	59	Réceptionne sur stacker les produits finis ou semi-finis, en briques ou en paquets. Organise leur conditionnement en vue de leur façonnage ou de leur expédition. Conformément aux règles de sécurité qu'il doit maîtriser et respecter, il peut être amené à intervenir techniquement sur les machines afin d'effectuer des opérations d'entretien et de maintenance courante.

Conducteur de pelliculeuse	60	Règle et conduit une machine de pelliculage. Dispose des connaissances des différents supports et matières utilisés. Conformément aux règles de sécurité qu'il doit maîtriser et respecter, il peut être amené à intervenir techniquement sur les machines afin d'effectuer des opérations d'entretien et de maintenance courante.
Technicien prépresse	61	A partir des fichiers reçus, réalise la forme imprimante intégrant les éléments nécessaires à l'impression et, le cas échéant, aux opérations de façonnage et de finition. Maîtrise l'ensemble des procédés techniques internes de production de la forme imprimante et de sa conception, en fonction du produit final et de sa fabrication. Gère les flux numériques, la sauvegarde et l'archivage de ceux-ci.
Contrôleur de fichiers	62	Contrôle les fichiers reçus et s'assure qu'ils sont conformes au cahier des charges et exploitables dans le processus de la chaîne graphique.
Retoucheur hélios	63	A l'aide des outils appropriés, effectue toutes les retouches sur le cylindre, demandées par le client, en vue de réaliser le bon-à-tirer. S'assure de la conformité de la production à celui-ci.
Conducteur de système de production automatisé	64	A partir de fichiers validés, règle les outils et installations, gère les flux de production et coordonne techniquement la conduite d'un système industriel automatisé d'impression et de finition pour la réalisation d'un produit semi-fini ou fini. Il maîtrise toutes les étapes du process. Il peut être amené à intervenir, sur le fichier pour partie afin d'assurer la bonne réalisation du produit. Peut être amené à coordonner une équipe de salariés pour assurer la production confiée. Conformément aux règles de sécurité qu'il doit maîtriser et respecter, il peut être amené à intervenir techniquement sur les machines afin d'effectuer des opérations d'entretien et de maintenance courante.
Conducteur impression numérique	65	Contrôle la conformité technique des fichiers reçus. Réalise les opérations nécessaires à la préparation et aux réglages en concordance avec le bon-à-tirer. Outre des connaissances techniques de la chaîne graphique, dispose de connaissances sur les supports à imprimer. Conformément aux règles de sécurité qu'il doit maîtriser et respecter, il peut être amené à intervenir techniquement sur les machines afin d'effectuer des opérations d'entretien et de maintenance courante.
Conducteur impression numérique d'exploitation complexe	66	Maîtrise la conformité technique des fichiers reçus, avec diagnostic des éventuelles inadéquations à la production attendue. Réalise les opérations nécessaires à la préparation et aux réglages en concordance avec le bon-à-tirer. Maîtrise les procédés numériques, la gestion des couleurs et des profils pour imprimer des produits semi-finis. Peut être amené à conduire un flux de production intégrée pour des produits finis. Outre des connaissances techniques de la chaîne graphique, dispose de connaissances sur les supports à imprimer. Conformément aux règles de sécurité qu'il doit maîtriser et respecter, il peut être amené à intervenir techniquement sur les machines afin d'effectuer des opérations d'entretien et de maintenance courante.

Responsable prépresse	67	<p>Placé sous la responsabilité du directeur de site ou de production, le responsable pré presse exerce son activité en étroite collaboration avec les autres services.</p> <p>Gère une équipe ainsi que le budget du service.</p> <p>Supervise la préparation des fichiers pour l'ensemble des flux d'impression.</p> <p>Est en charge de la gestion des processus et de la coordination des activités de son service.</p> <p>Est le garant de la mise à jour des logiciels et matériels dont il a la charge.</p> <p>Assure la veille technique et technologique et la gestion de la maintenance au sein de son service.</p> <p>Est en relation directe avec les fournisseurs.</p> <p>Est éventuellement, selon l'organisation de l'entreprise, en relation avec les clients pour élaborer ou modifier le cahier des charges correspondant aux besoins exprimés par le donneur d'ordre.</p> <p>Veille à ce que les salariés de son équipe soient formés afin d'en garantir les compétences.</p> <p>Est responsable de l'élaboration du BAT et de son suivi jusqu'à l'amont de l'impression.</p>
Conducteur presse de découpe	68	<p>Réceptionne le produit à transformer.</p> <p>Réalise les opérations de calage et les réglages nécessaires à la production demandée selon les instructions précises fournies.</p> <p>Surveille les opérations de production et le suivie qualitatif de celle-ci.</p> <p>Conformément aux règles de sécurité qu'il doit maîtriser et respecter, il peut être amené à intervenir techniquement sur les machines afin d'effectuer des opérations d'entretien et de maintenance courante.</p>
Clicheur sérigraphie	69	<p>A partir de fichiers ou de films ou de tout autre document dont il assure le contrôle de conformité, il met en œuvre les opérations nécessaires au transfert de ces éléments sur un pochoir au moyen de systèmes numériques ou analogiques. Il est en charge du contrôle des pochoirs à l'occasion des opérations de clichage qui nécessitent d'analyser et d'identifier les différents paramètres nécessaires à cette opération (contrôle avant, pendant, après). Dans ce cadre, il doit analyser les défauts d'impression pour corriger si nécessaire les paramètres de clichage. Il doit préparer et contrôler les différentes matières d'œuvres, effectuer l'insolation et s'assurer de la disponibilité des moyens et outils dont il met en œuvre les procédures d'entretien.</p>
Opérateur en signalétique	70	<p>Identifie et analyse la demande du client pour un projet de communication visuelle.</p> <p>Réalise l'ensemble des étapes d'un projet de signalétique intérieure et ou extérieure.</p> <p>Pour réaliser la commande qui lui est adressée, il prépare des visuels en infographie, crée et pose des décors et des marquages. Prépare des esquisses de visuels d'enseigne et de signalétiques et peut suivant le cahier des charges être amené à réaliser des signalétiques personnalisées par gravure de matières (aluminium, plastiques par exemple). Assemble et réalise les éléments d'un ou de supports publicitaires et pour ce faire doit maîtriser les principaux logiciels graphiques pour réaliser les documents d'exécution ainsi que les technologies d'impression numérique, de gravure et de découpe numérique .</p>
Poseur adhésif et signalétique	71	<p>Réalise sur le site du client (en intérieur ou extérieur) la pose de tous les supports de communication visuelle. Pour ce faire, il prépare et contrôle l'ensemble des éléments nécessaires à la bonne mise en œuvre sur le chantier ; il protège et sécurise la zone d'intervention ; Il assure la pose des éléments dans le respect des règles environnementales et d'hygiène et de sécurité. Il remonte tout problème identifié à son supérieur hiérarchique (Médiapplicateur suivant l'organisation hiérarchique interne). Il fournit à son responsable hiérarchique qui est le garant de la bonne réalisation du</p>

		chantier (Chef de projet/Médiapplicateur) toute information technique destinée à finaliser la réception du chantier selon les méthodes et techniques spécifiques exigées. A la clôture du chantier il réalise les photos de sa pose qu'il communique à son responsable.
Médiapplicateur	72	Identifie et analyse la demande du client et ou du commanditaire, et sa faisabilité technique de façon à conseiller celui-ci et l'orienter vers le choix du procédé optimal , des supports, des formats, et des volumes et réaliser pour ce faire toute maquette, plan projet, croquis etc. En outre, il repère et analyse les possibilités et les contraintes du lieu d'application et des supports de destination et vérifie la conformité et la qualité du produit à appliquer ou installer et contrôle le support avant application d'un film adhésif en 2d voire un film imprimé sur un support 3 D. Dans le cadre de cette activité, il maîtrise les matériaux (les films adhésifs à poser les types de toiles, bâches, supports etc.) et planifie et organise son travail dans le respect des règles de sécurité et des contraintes environnementales. Pour conduire l'ouvrage à bonne fin, il fixe et installe (ou participe à l'installation) d'un support panneau, d'une bâche tendue sur un support cadre ou d'une toile suivant la définition du cahier des charges. Il peut être amené à conseiller le client dans le choix des médias et des supports.

## ANNEXE III GRILLE DE CLASSIFICATION

I B	Directeur de site
	Directeur de production
	Directeur commercial
	Directeur administratif et financier
	Directeur des ressources humaines
I A	Ingénieur process
	Chef de projet informatique et/ou éditique
	Ingénieur systèmes
	Chef de fabrication
	Responsable des ressources humaines
	Responsable prépresse
II	Chef comptable
	Concepteur-réalisateur pluri-média
	Contrôleur de gestion
	Responsable planning ordonnancement
	Responsable qualité
	Responsable maintenance
	Responsable achats et/ou sous-traitance
	Chef d'atelier
III B	Responsable Hygiène Sécurité Environnement
	Technico-commercial
	Intégrateur pluri-média
	Fabricant
	Responsable logistique
	Administrateur réseau
	Contremaitre
III A	Deviseur
	Assistant de direction
	Comptable
IV B	Conducteur de système de production automatisé
	Conducteur chaine reliure
IV A	Concepteur réalisateur graphique
	Conducteur de machine à imprimer d'exploitation complexe
	Technicien de maintenance
	Conducteur chaine brochage complexe
	Technicien prépresse

	Médiapplicateur
	Conducteur impression numérique d'exploitation complexe
V C	Poseur adhésif et signalétique
	Web designer
	Relieur main
	Doreur main
	Attaché commercial
	Conducteur machine enrichissement de l'imprimé
V B	Conducteur impression numérique
	Préparateur graveur cylindre hélió
	Massicotier – coupes de finition complexes
	Conducteur en second
	Contrôleur de fichiers
	Retoucheur hélió
	Conducteur encarteuse piqueuse / assembleuse couseuse
	Conducteur presse de découpe
	Conducteur machine à imprimer
	Opérateur réalisateur graphique
	Opérateur CTP
	Opérateur en signalétique
	Clicheur sérigraphique
	Coloriste
	Secrétaire Assistant
Contrôleur qualité	
V A	Margeur - Bobinier
	Massicotier – coupes simples
	Conducteur de pelliculeuse
	Conducteur de plieuse
	Préparateur logistique
	Brocheur papetier
	Magasinier
	Chauffeur livreur
VI B	Cariste
	Receveur
	Aide de finition
VI A	Agent de propreté